



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE13

DECOMPTE DES PENALITES DE RETARD ¹

Le formulaire EXE13 est un modèle, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour constater un retard dans l'exécution des prestations, calculer les pénalités qui en découlent, et notifier au titulaire du marché public le montant de ces pénalités de retard.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

C - Objet du marché public.

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

■ **Date de la notification du marché public :**

■ **Durée d'exécution du marché public :**mois ou jours.

■ **Montant du marché public :**

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

D - Clauses contractuelles mises en œuvre.

(Préciser les clauses contractuelles du marché public, notamment les articles du CCAG ou du CCAP, mises en œuvre pour le décompte des pénalités de retard).

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

G - Calcul des pénalités de retard.

(Décrire le calcul effectué pour déterminer le montant des pénalités de retard.)

■ Montant des pénalités de retard :

- Montant des pénalités arrêté en chiffres à :
- Montant des pénalités arrêté en lettres à :

H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)